

**COMITE DE COORDINATION HYDRAULIQUE**  
**DE LA CHAINE DES ETANGS LITTORAUX DU BORN ET DU BUCH**  
**Compte-rendu de la réunion n°2**

Mardi 24 Août 2010, Parentis-en-Born, 10h30 – 12h00

---

**Objet de la réunion :**

Réunion de crise sur demande de la Communauté des Communes des Grands Lacs, constatant que le niveau des lacs de Parentis-Biscarrosse et de Cazaux-Sanguinet sont en deçà des cotes de vigilance d'étiage, suivant les principes du projet de règlement d'eau, adopté par la Commission Locale de l'Eau du 18 juin 2010.

L'objectif était donc de faire un bilan collectif de la situation :

- pluviométrie,
- niveaux des plans d'eau,
- état des écoulements sur les connexions hydrauliques,
- fonctionnement écologique et usages

et le cas échéant prendre des décisions de gestion et/ou d'information.

**Personnes présentes :**

*Ordre alphabétique*

Michel ALEGRE (Conseiller municipal de la Teste de Buch – Délégué au SIBA)  
Philippe ALIOTTI (Président de la CDC des Grands Lacs – Conseiller municipal de Parentis-en-Born)  
Jean-Yves DELAUNAY (Conseiller municipal de Sanguinet)  
Alain DUDON (Maire de Biscarrosse)  
Lionel FOURNIER (Responsable du service Espace Littoral du Conseil Général des Landes)  
Nicolas GUYOT (Chargé d'étude stagiaire en alternance – Syndicat Mixte GEOLANDES)  
Herve JACQUOT (Chef du Service Départemental de l'ONEMA des Landes)  
Sylvain LACOSTE (Responsable environnement – Services techniques de Biscarrosse)  
Bernard LALUQUE (Maire adjoint de Saint-Paul-en-Born)  
Samuel MAGUIS (DDTM33 – Subdivision de Cazaux – Service des bases aériennes)  
Michel MANSART (Adjoint au Maire d'Aureilhan, Délégué à la CDC de Mimizan)  
Bernard MAURIN (Conseiller Municipal de Parentis-en-Born)  
Génaro MARTINEZ (Directeur des Services Techniques de Parentis-en-Born)  
Delphine PELOUIN (Animatrice du SAGE des étangs littoraux Born et Buch – Syndicat Mixte GEOLANDES)  
Laurent PICKHAHN (Technicien rivières et zones humides des CDC de Mimizan et des Grands Lacs)  
Daniel PONS (Adjoint au Maire de Biscarrosse)  
Adeline THEVAND (Chargée de mission SIBA)  
Jean-Marie TOURON (ONEMA – Service Départemental 40 – Responsable du secteur Nord-Ouest)  
Jean-Maxime VITIELLO (Directeur des Services Techniques de la CDC des Grands Lacs)

*Excusés : Guy DUCOURNAU, Xavier FORTINON, Bernard GAILLARD, Michel GOUSSAL.*

**Documents remis en séance ou envoyés au préalable :** /

**Un diaporama a été présenté en séance : voir copie ci-jointe**

---

En l'absence de M. Guy Ducournau, pris par d'autres obligations, Monsieur Philippe Aliotti présidait cette séance.

### Contexte et objectifs de la réunion

Philippe Aliotti replace le contexte de la réunion :

- Le projet de règlement d'eau, adopté par la CLE le 18 juin 2010, pose comme principe d'initier une **concertation par le biais du comité de coordination hydraulique** notamment en cas d'atteinte des cotes de vigilance, afin, le cas échéant, de réagir collectivement aux situations exceptionnelles.
- A ce jour, **les cotes de vigilance d'étiage** sont **dépassées pour les lacs de Parentis-Biscarrosse et de Cazaux-Sanguinet** et des problèmes ont été signalés pour la pratique des usages nautiques.
- Par conséquent bien que le règlement d'eau ne soit pas encore applicable (procédure réglementaire en cours), et dans la mesure où les membres du comité de coordination hydraulique se sont accordés autour d'une volonté de concertation et sur des règles de gestion à expérimenter, il a été décidé d'agir dans ce cadre et faire le point de manière collective sur la situation.

Lionel Fournier rappelle que le comité de coordination hydraulique, créé dans le cadre de la démarche du SAGE en mai dernier, regroupe les collectivités et les gestionnaires des ouvrages de la chaîne des étangs du Born et du Buch ainsi que les services de l'Etat concernés des Landes et de Gironde, notamment la Police de l'eau et l'ONEMA. Il précise que le **comité de coordination hydraulique** peut être réuni à tout moment **à la demande de l'un de ses membres**, en l'occurrence aujourd'hui la Communauté de Communes des Grands Lacs.

### Bilan de la situation du système hydraulique et des problèmes identifiés :

Laurent Pickhahn fait le **bilan de la situation** en s'appuyant sur un diaporama (voir copie ci-jointe) :

- Présentation succincte du bassin versant et du système hydraulique et rappel sur l'organisation de la gestion (plans d'eau, cours d'eau reliant les plans d'eau, ouvrages de régulation et gestionnaires)
- Mise en évidence d'un **déficit pluviométrique** en 2010 (hiver, printemps, été) par comparaison aux cumuls de précipitations moyennes calculées sur la période (1970- 2000) montrant également un déficit plus accentué en 2010 qu'en 2009.
- Bilan des niveaux des plans d'eau, faisant apparaître deux situations contrastées entre les deux lacs nord d'une part et l'étang d'Aureilhan d'autre part (voir diapo n° 2) :
  - Les niveaux des deux grands lacs nords sont en dessous des cotes de vigilance d'étiage depuis début Août :
    - **Parentis-Biscarrosse** - Cote de vigilance d'étiage : 20,10 m NGF  
- Niveau à Sainte-Eulalie amont le 23/08/2010 : 20,04 m NGF
    - **Cazaux-Sanguinet** - Cote de vigilance d'étiage : 20,60 m NGF  
- Niveau à Navarrosse amont le 23/08/2010 : 20,48 m NGF
  - **L'étang d'Aureilhan** se maintient à 6,30 m NGF, c'est à dire dans la fourchette des basses eaux, au-dessus de la cote de vigilance d'étiage, définie à 6,10 m NGF. Cette situation plus favorable s'expliquerait principalement par une meilleure capacité d'alimentation du bassin versant par rapport à celle des lacs nord.
- Illustration par photos de la répercussion de ces niveaux sur les plans d'eau (photos Lac de Cazaux-Sanguinet - site de Püt Blanc) et les cours d'eau (photos du Courant de Sainte-Eulalie - Aval des ouvrages hydrauliques de Probert et Taffarde) et comparaison avec les mêmes sites en 2009 (voir diaporama ci-joint).

Laurent Pickhahn fait état des écoulements en aval des ouvrages hydrauliques sur la partie landaise du système :

- **Courant de Sainte-Eulalie** : une lame d'eau minimale d'environ 10 cm est maintenue en surverse sur le barrage de la Taffarde, qui est considéré comme l'ouvrage le plus pertinent pour la régulation de l'exutoire du lac de Parentis-Biscarrosse, du fait de son positionnement et de son gabarit. Dans l'attente de nouvelles consignes, le technicien de rivière se réfère en effet aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2005, qui demandait le maintien d'une lame d'eau minimale de 11 cm sur le barrage Probert (second ouvrage hydraulique situé à l'exutoire du Lac de Parentis-Biscarrosse).
- **Canal de Navarrosse** : un écoulement permanent est maintenu par le biais des fuites sur l'écluse attenante au barrage de Navarrosse, ce dernier étant en position fermé

En **Gironde**, *Samuel Maguis*, précise qu'un écoulement est maintenu à la fois sur le **canal des Landes** et sur le **contre-canal** grâce aux débits de fuite existants sur les ouvrages hydrauliques situés dans la base aérienne. En revanche, les débits transitants ne sont pas évalués et il ne peut dire s'ils sont suffisants pour la totalité de la section aval du canal des Landes

*Jean-Marie Tournon* fait état des relevés effectués par l'ONEMA durant la période estivale sur les points du **ROCA** (réseau d'observation des crises d'assec) du bassin versant des étangs littoraux Born et Buch. Il précise que 2 points supplémentaires (sur le canal Probert et sur le canal de la Taffarde, exutoires du lac de Parentis Biscarrosse qui se rejoignent pour former le courant de Sainte-Eulalie) ont été ajoutés sur le Courant de Sainte-Eulalie en complément du point historiquement suivi sur l'aval du courant (Pont du Courant).

*Jean-Marie Tournon* expose un bilan globalement positif concernant le **respect de la vie aquatique et de la continuité écologique** sur l'ensemble du système hydraulique mais signale néanmoins, deux problèmes :

- Un assec a été détecté sur le Courant de Sainte-Eulalie (canal Probert) et signalé à la Communauté des Communes des Grands lacs le 2 août dernier et l'écoulement a été rapidement rétabli par le gestionnaire.
- La passe à poissons du barrage de Navarrosse n'est actuellement pas fonctionnelle, et bien que nous soyons hors des périodes de montaison et dévalaison, cette situation devra être rétablie.

Selon *Laurent Pickhahn*, la seule solution immédiate concernant la passe à poissons de Navarrosse serait d'arraser le radier d'entrée.

*Olivier Laurin* conclue qu'au regard des critères d'observations existants (ROCA), et en dehors du problème signalé sur la passe à poissons de Navarrosse, le service Police de l'Eau des Landes évalue la situation conforme aux obligations de respect de la vie aquatique. Il ne se prononce pas quant à la situation à évaluer sur la partie girondine du département.

Il émet néanmoins **des réserves** sur l'utilisation de l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2005 auquel se réfère le technicien de rivière pour la gestion des **ouvrages de Sainte-Eulalie en Born**. Il rappelle que cet arrêté est caduque, il avait été pris à titre provisoire dans une situation spécifique de sécheresse en 2005. Dans cet arrêté, la lame d'eau de surverse fixée sur le barrage Probert (sans spécification pour le barrage de la Taffarde) était la résultante des possibilités offertes par les niveaux d'eau et les souhaits exprimés par les usagers dans les circonstances ponctuelles de juillet 2005. Cette lame d'eau n'a pas été établie dans le seul objectif du maintien d'un débit minimum qui assurerait des conditions optimum pour la vie aquatique du courant de Sainte-Eulalie. Cet objectif devant néanmoins être poursuivi, **il est nécessaire de caler une lame d'eau en conséquence et que les deux ouvrages hydrauliques soient intégrés**. Il n'est pas exclu de pouvoir revoir la lame d'eau définie en 2005 à la baisse, **une réflexion doit être engagée** (compléments à apporter au **projet de règlement d'eau**).

Par ailleurs, il précise que le rôle de la **Police de l'Eau** est de garantir **une gestion équilibrée des écosystèmes aquatiques et des ressources en eau**.

Cela signifie que l'objectif est de fixer des règles qui permettent le maintien des usages existants sans compromettre les équilibres biologiques. Olivier Laurin comprend que les niveaux bas des lacs puissent poser des problèmes d'un autre ordre que biologique, et se dit ouvert à la recherche de solutions éventuelles en faveur des usagers nautiques notamment.

#### Discussion sur la situation constatée et sur les décisions à prendre :

*Michel Alègre* fait part de **plaintes des plaisanciers** de Cazaux, s'appuyant notamment sur un courrier du Club de voile signalant l'inaccessibilité de la zone de débarcadère. Les usagers nautiques de la base aérienne font le même constat.

Il souhaite que l'on réfléchisse à une gestion permettant de **satisfaire aux différents objectifs** (vie aquatique, usages). Il souhaiterait dans cet optique, que les répercussions des prélèvements en amont des bassins versant des plans d'eau soient évalués et intégrés dans l'analyse. Les manques à gagner de l'alimentation des lacs doivent faire partie de l'équation du **partage des lacs** entre usagers.

*Alain Dudon* est déforable à l'objectif de satisfaire tous les usages à tout prix. Il préférerait que l'on s'applique à faire comprendre aux citoyens les limites naturelles offertes par les lacs et rappeler par conséquent les limites d'action des collectivités dans ce domaine. Il ne connaît **pas de solutions technique et/ou humaine** pour répondre à un **déficit pluviométrique**.

Il estime que les usagers doivent **s'adapter aux conditions naturelles** et aux possibilités réelles de pratique des activités offertes par les milieux naturels à un instant donné, non pas l'inverse. Il ajoute que le paiement d'un droit d'usage n'est pas une garantie de pouvoir pratiquer lorsqu'il s'agit d'une activité dépendante des conditions naturelles.

Etant donné le déficit pluviométrique avéré cette année, les répercussions sur les lacs sont logiques et il trouve normal de devoir s'adapter.

**La priorité** doit donc être donnée au maintien de la vie biologique et au **maintien des écoulements en aval des ouvrages hydrauliques**. Il doute de plus, que les faibles écoulements aux exutoires des plans d'eau comptent pour beaucoup sur la baisse du niveau des lacs. Il rappelle que **les niveaux des lacs vont continuer à baisser** du simple fait de l'**évaporation**.

*Daniel Pons* ajoute que l'existence des ouvrages perturbe inutilement la régulation hydraulique naturelle et donne une fausse impression de contrôle des milieux naturels. Il rappelle que le barrage de Navarrosse en particulier a été créé dans le but de constituer une voie navigable Nord/Sud depuis le bassin d'Arcachon et que ce projet fut abandonné compte tenu des difficultés rencontrées. Il ajoute qu'avant la création des ouvrages les niveaux sont descendus bien en-dessous des cotes connues actuellement sans poser de problème.

Il rejoint l'avis d'Alain Dudon en expliquant qu'il est **déraisonnable de vouloir satisfaire tous les usages** car les demandes changent constamment et sont sans limite. Par exemple, la taille des bateaux est de plus en plus importante avec comme corollaire une demande de tirant d'eau à la hausse. Les bateaux à quille (voiliers) sont assez vite limités également, mais ne sont peut être tout simplement pas adaptés à la configuration des plans d'eau.

*Genaro Martinez* conseille de prendre en compte la problématique d'ensablement dans les problèmes de pratiques des usages nautiques. **L'entretien des ports** relève de la responsabilité des collectivités. Autant il n'est pas possible d'agir sur la pluie, mais il est possible d'améliorer le tirant d'eau de certaines installations. Cette action devrait rester autorisée même au sein du Site Inscrit, voire du Site Classé.

*Lionel Fournier* rappelle que le projet de règlement d'eau incite à **conserver un niveau convenable** dans les plans d'eau au **printemps** par le biais des fourchettes de niveaux et des préconisations de régulation progressive. Il est à espérer que le respect de cette consigne puisse **atténuer à l'avenir les effets d'une année déficitaire** comme 2010.

Il explique également qu'une ouverture intempestive des ouvrages sur le canal des Landes (exutoire nord du Lac de Cazaux Sanguinet) est intervenue au mois de Mars provoquant une baisse du niveau du Lac de Cazaux-Sanguinet qui, compte-tenu en outre du déficit pluviométrique depuis cette période, n'a pas retrouvé un niveau moyen satisfaisant.

Il déplore par ailleurs les **absences d'information** tant sur les **débits transitants dans le Canal des Landes**, que sur le maintien des capacités biologiques de ce cours d'eau. Une surveillance par l'ONEMA 33, puis le rattachement des ouvrages de la base aérienne au système global de télégestion piloté par la Communauté de communes des Grands Lacs permettraient d'améliorer sensiblement le niveau d'information.

*Olivier Laurin* est favorable à la recherche de **critères d'observations et d'analyse du système hydraulique** afin d'alimenter un bilan documenté des trois ans d'**expérimentation du règlement d'eau** en cours d'adoption. Il rappelle que celui-ci sera révisable lors de l'écriture du SAGE.

Il estime qu'il est utile de travailler dans l'objectif de mettre en place une gestion équilibrée permettant une **préservation des objectifs écologiques sans renoncer aux usages**.

Il souhaite que cette période critique apporte **des enseignements**. Il demande que des données démonstratives soient produites pour servir non seulement à ajuster la gestion, mais aussi à expliquer le cas échéant le fonctionnement du système hydraulique aux usagers, et notamment ses limites.

Il suggère par exemple de calculer la diminution théorique du niveau des lacs correspondant aux volumes d'eau sortants maintenus sur les exutoires (volumes d'eau sortants rapportés à la surface du plan d'eau).

*Philippe Aliotti* se questionne néanmoins sur **les mesures** à prendre éventuellement dans les semaines à venir, **les niveaux** étant supposés évoluer **à la baisse jusque fin Octobre**, voire Novembre si on se réfère aux chroniques de niveaux des années précédentes.

### **Conclusions :**

L'utilité d'un constat collectif est reconnue et en cela le comité de coordination trouve sa légitimité.

La priorité du maintien d'un écoulement minimum sur les exutoires des plans d'eau a été réaffirmée.

Un bilan général de la période de printemps-été est demandé pour l'automne. Il est souhaité que les techniciens multiplient les observations cette année pour alimenter un bilan de cette période particulière et enrichir la phase d'expérimentation du règlement d'eau.

Un communiqué de presse est prévu pour informer la population de la situation de déficit pluviométrique et de la répercussion sur les niveaux des plans d'eau ainsi que sur la tenue de la réunion du comité de coordination hydraulique (voir ci-joint, l'article paru dans le Sud Ouest des Landes du 31 août 2010).

Deux reportages ont également été tournés et sont visualisables sur le site Internet de France Télévision :

- Reportage France 3 Aquitaine, diffusé dans l'édition régionale d'Aquitaine du 19/20 du 1 septembre 2010
- Reportage France 2 , diffusé au journal national de 20 h du 3 Septembre 2010